Izena	
Le	2016
DNI	

à Madame La Directrice de la Maison d'Arrêt de Villepinte Maison d'Arrêt Avenue Vauban 93 422 VILLEPINTE CEDEX

Madame,

Depuis le 18 novembre 2016, les prisonniers politiques basques Arkaitz Agirregabiria Del Barrio (35219) et Igor Uriarte Lopez de Vicuna (33449), incarcérés à la Maison d'Arrêt de Villepinte, sont placés en cellule disciplinaire, ce pour avoir demandé le respect et l'application de leurs droits fondamentaux à rester en cellule individuelle.

Face au refus d'être regroupés dans la même cellule, ils ont été conduits en cellule disciplinaire. Leur situation a été examinée par différentes commissions disciplinaires, et à chaque fois, la décision a été de les condamner à huit jours de cellule disciplinaire supplémentaire.

Les Maisons d'Arrêt reçoivent essentiellement des personnes en détention préventive. En aucun cas, ces lieux n'ont été conçus pour maintenir en détention des personnes sur une longue durée. Cependant, les prisonniers politiques basques y passent trop souvent de nombreuses années et le maintien en cellule individuelle est indispensable pour assurer un mimimum de dignité au détenu en détention.

Les prisonniers n'ont pas à subir les conséquences structurelles de cette politique pénitentiaire qui viole leurs droits fondamentaux, les poussant aux limites de ce que peut endurer l'être humain.

Par la présente, je vous demande de mettre un terme immédiat à cette situation et que le droit fondamental à l'accès à une cellule individuelle soit appliqué.

Sinadura:

Izena	
Le	2016
DNI	

à Monsieur Le Ministre de la Justice Cabinet du garde des Sceaux, 13 place Vendôme 75042 Paris Cedex 01

Monsieur,

Depuis le 18 novembre 2016, les prisonniers politiques basques Arkaitz Agirregabiria Del Barrio (35219) et Igor Uriarte Lopez de Vicuna (33449), incarcérés à la Maison d'Arrêt de Villepinte, sont placés en cellule disciplinaire, ce pour avoir demandé le respect et l'application de leurs droits fondamentaux à rester en cellule individuelle.

Face au refus d'être regroupés dans la même cellule, ils ont été conduits en cellule disciplinaire. Leur situation a été examinée par différentes commissions disciplinaires, et à chaque fois, la décision a été de les condamner à huit jours de cellule disciplinaire supplémentaire.

Les Maisons d'Arrêt reçoivent essentiellement des personnes en détention préventive. En aucun cas, ces lieux n'ont été conçus pour maintenir en détention des personnes sur une longue durée. Cependant, les prisonniers politiques basques y passent trop souvent de nombreuses années et le maintien en cellule individuelle est indispensable pour assurer un mimimum de dignité au détenu en détention.

Les prisonniers n'ont pas à subir les conséquences structurelles de cette politique pénitentiaire qui viole leurs droits fondamentaux, les poussant aux limites de ce que peut endurer l'être humain.

Par la présente, je vous demande de mettre un terme immédiat à cette situation et que le droit fondamental à l'accès à une cellule individuelle soit appliqué.

Sinadura: